
CONSEIL D'ADMINISTRATION

8 DECEMBRE 2018 – CDHBY

Version : 4

Date : 10 janvier 2019

PRESENTS : Mesdames Brigitte LESECQ, Laurence CHERENCEY-ROHOU, Christine PETIT, Audrey SCHOHN, Messieurs Frédéric BADIN, Nicolas BOURSIER, Pascal BOSSUET, Victor GARRIGUET, Stéphane GATHERCOLE, Laurent LE TRIONNAIRE, Laurent MOMET

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Gaëlle FRANCISCO, Amélie FOLLIOT, Messieurs Damien BLANCHET, Philippe LE COUSTOUR, Pierre-Olivier LEVET, Clément RAINGEARD, Fabien ROYER

ASSISTE : Monsieur Geoffroy HOLLAND

La réunion débute à 9h15

1. POINTS BD ET QUESTIONS DU CA

- ✓ Campagne incivilités : une relance de la campagne doit être faite auprès des clubs pour faire un point à mi-saison
- ✓ Formation table de marque : un sondage auprès des clubs a été fait pour une formation de base. Une vingtaine de clubs serait intéressée. Brigitte LESECQ et Laurence CHERENCEY-ROHOU se portent volontaires pour mettre en place cette formation.
- ✓ Finances : la caution et loyer de juin ont été récupérés. Les montants récupérés financeront largement la soirée d'inauguration des nouveaux locaux.
- ✓ CNDS : une somme de 18 500 euros (au lieu des 15 000 euros annoncés) a été allouée au Comité
- ✓ Orange a remboursé les frais téléphoniques facturés à tort depuis le déménagement.
- ✓ Une comptabilité analytique sera mise en place à partir de janvier 2019 ainsi qu'un nouveau plan comptable.

2. CA DU 6 OCTOBRE 2018

- ✓ Le CA valide le dernier PV

3. VALIDATION DES LICENCES

Environ 10 licences sont encore validées chaque jour.

- ✓ Au 2 décembre : 7 408 licences pour le 78
- ✓ Deuxième département de l'Île de France après le 77 (7 522) et devant le 91 (7 405)

4. POINT RH

- ✓ Pour Séverine, un avenant à son contrat a été fait pour la saison 2018 dans le cadre de ses interventions sur le territoire. Mais compte tenu de la lourdeur administrative, il a été convenu

en réunion territoriale que les comités feront désormais des factures de prestations de service à hauteur de 150 € la journée, lorsqu'un de leur salarié intervient pour la ligue.

- ✓ Reste le sujet des déplacements qui est encore à étudier.
- ✓ Remplacement d'Audrey PETIOT en CDD : sa remplaçante, Sophie BARBAREAU prendra ses fonctions le lundi 10 décembre. Il a été convenu de décaler ses horaires de 30 minutes afin d'éviter le pic de circulation du matin, une communication sera faite aux clubs.
- ✓ Le BD a validé un aménagement d'horaires d'Audrey PETIOT pendant sa grossesse : son temps de travail sera réduit de 45 minutes les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- ✓ Un recouvrement de 2 mois sera nécessaire. Un PC sera mis en location.
- ✓ Directeur de structure : à ce jour, nous avons eu 14 candidatures. Après un premier filtre, 5 entretiens auront lieu en décembre puis après ces entretiens, une 2^{ème} étape aura lieu avec une présentation d'un projet demandé aux candidats.

5. BAILLY

- ✓ L'inauguration aura lieu le mercredi 19 décembre. Ont répondu présents (entre autres) à l'heure actuelle :
 - pour la Fédération : Alain JOURDAN
 - pour la Ligue : Georges POTARD, Marie-José GODEFROY
 - les présidents de Comité (sauf Paris)
- ✓ Un placard sera aménagé dans la salle de réunion.
- ✓ Un vidéo projecteur sera installé au plafond
- ✓ Des clés pour le local matériel et pour le bureau du Directeur de Structure seront achetées
- ✓ Tables de réunions, chaises, table de cuisine et chaises de bar ont été achetées.
- ✓ La quasi-totalité des bureaux proposés aux clubs ont trouvé preneur.

6. AIDES AUX CLUBS

Commission : Bureau Directeur avec Brigitte LESECQ, Laurent LE TRIONNAIRE et Laurent MOMET

Les sujets retenus qui pourront être subventionnés :

- ✓ Les QPV
- ✓ La féminisation
- ✓ Le développement vers les plus jeunes
- ✓ L'aide à la formation
- ✓ Le développement de l'arbitrage
- ✓ Le PPF ou PPC
- ✓ Structuration des clubs

La commission a souhaité reprendre la plupart des axes que la Fédération, mais ne sera pas restrictif sur les projets présentés s'ils sont cohérents avec le projet de développement du comité. Une réponse est demandée aux clubs pour le 10 janvier.

7. REFERENTS CLUBS

Une visite au Club de Montigny a eu lieu le 29 octobre, avec des échanges très riches et intéressants. A la suite de cette réunion Geoffroy HOLLAND a été sollicité pour donner un avis sur l'encadrement des séances d'entraînement des équipes jeunes de Montigny.

8. MODIFICATIONS STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Afin de respecter l'échéancier pour faire modifier le règlement intérieur et les statuts, il est présenté au CA les modifications souhaitées qui seront à faire valider par la commission de la FFHB avant d'être présentées à notre prochaine AG :

✓ Les statuts :

- **Article 7** - suppression de la phrase : « Les membres d'honneur et les membres admis à titre individuel participent financièrement au fonctionnement du comité par le paiement d'une cotisation dont le montant est, au minimum, celui d'une licence délivrée aux pratiquants de plus de 16 ans. »
- **Article 8.4** – modification de la phrase : « VOTE ~~PAR PROCURATION ET PAR CORRESPONDANCE~~ - Lors des réunions de l'assemblée générale départementale, les votes ~~par procuration et par correspondance~~ ne sont pas admis. »
- **Ajout article 8.5** : Lors des réunions de l'assemblée générale départementale, le vote par procuration est admis dans les conditions prévues par le règlement intérieur.
- **Article 11.2.2** – modification de la phrase : Chaque liste devra comporter, ~~en position éligible,~~ un nombre minimum de candidates en proportion du nombre de licenciées féminines par rapport à l'effectif total du comité.
- **Article 12.4** – modification de la phrase qui devient : *Peuvent assister également à l'assemblée générale départementale aux séances du conseil d'administration, avec voix consultative, les...*
- **Article 19.1.1** – modification de la phrase qui devient : *Après l'élection du président et du bureau directeur, le conseil d'administration élit en son sein, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour, pour une durée de quatre ans la durée du mandat du conseil d'administration, les présidents des commissions départementales dont la liste figure au règlement intérieur.*
- **Article 12.4** – modification de la phrase qui devient : *Peuvent assister également à l'assemblée générale départementale aux séances du conseil d'administration, avec voix consultative, les...*
- **Ajout d'une section 4** : SECTION 4 – REPRESENTATION DU COMITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LIGUE - Article 20 : *Le conseil d'administration élit parmi ses membres, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour, un binôme composé d'un homme et d'une femme pour être proposés pour représenter le comité des Yvelines au sein du conseil d'administration de la ligue régionale.*

✓ Le règlement intérieur :

- **Article 1.3 - Modification** - Lors des réunions de l'assemblée générale départementale, le vote par procuration est admis dans les conditions suivantes :
 - une association sportive affiliée peut donner procuration au délégué d'une autre association pour la représenter et prendre part aux votes sanctionnant les différents débats ;
 - un délégué d'une association sportive affiliée ne peut représenter qu'une association en plus de celle où il est licencié.

- le mandat délivré par l'association mandante tient lieu de procuration,
- - le délégué mandaté peut détenir une licence blanche, mais il ne pourra alors représenter que cette seule association.
- ~~Les votes par procuration et par correspondance ne sont pas admis.~~
- **Article 6.5.1** – modification de la phrase : À l'issue de l'élection du conseil d'administration par l'assemblée générale, celui-ci se réunit pour élire le président du comité et ~~les cinq~~ autres membres du bureau directeur tels que définis dans les statuts
- **Article 9.3** – modification de la phrase : Le conseil d'administration ne peut avoir plus de deux membres ~~d'une même commission et d'une même association~~
- **Article 10.1** – modification : Le bureau directeur, élu par le conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article 15 des statuts, se compose, en dehors du président, d'au moins des membres suivants :
 - un vice-président,
 - un secrétaire général,
 - ~~un secrétaire général adjoint (éventuellement)~~
 - un trésorier général,
 - ~~un trésorier adjoint (éventuellement)~~
- **Article 11.2.2** – modification : Chaque commission se compose au minimum de ~~cinq~~ trois membres. Les règlements intérieurs des commissions fixent le nombre maximum de membres que celles-ci comprennent.
 - Une commission ne peut pas comporter plus de deux membres issus d'un même club.
 - ~~Une commission ne peut pas comporter plus de deux membres du conseil d'administration~~
- **Article 11.2.3** – modification : Les membres des commissions doivent être licenciés à la fédération. ~~Ils ne peuvent pas être liés au comité par un lien contractuel autre que celui résultant de cette adhésion.~~ Ils doivent être majeurs. Toutefois, la commission départementale d'arbitrage, dans le cadre de l'article 1.4) des statuts, peut comprendre des membres mineurs.
- **Article 11.3.6** – modification : Les frais de déplacement des membres des commissions ne sont pas remboursés, mais font l'objet d'une attestation pour la déduction fiscale à leur demande.

Le CA est d'accord pour les modifications proposées.

9. TOUR DES COMMISSIONS

- ✓ Actions autour de l'EURO Féminin :
 - 600 places offertes pour l'UNSS, USEP et IME
 - Invitations à nos correspondants du conseil départemental, de la DDCS, de l'USEP, de l'UNSS
 - Tee-shirts offerts pour les finalités UNSS
 - Location d'un bus pour les enfants en QPV de Poissy pour assister à un match à Nantes
 - Matériel prêté pour le tournoi de Versailles
- ✓ Commission Technique :
 - Formation animateurs : 24 candidats sont en formation (les 20/21 octobre plus une séance le 24 novembre)
 - Formation accompagnateurs d'équipes : 2 candidats les 20/21 octobre
 - Stage sur janvier (aux Mureaux) et séance d'arbitrage le 26 janvier (Mantes la Ville)
Début des suivis de séances
 - Formation avec le PSG :
 - la séance n° 2 a eu lieu le 19 octobre sur les -18 M (7 stagiaires/9 inscrits)
 - la séance n° 3 a eu lieu le 3 décembre avec la N1 et les -18 M (4/9)

Comité départemental de handball des Yvelines – 1 rue sequoia 78 870 BAILLY

Association Loi 1901 - N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00042 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43
Tél. : 01 30 54 09 60 / Fax. : 01 34 81 19 52 / Email : 5878000@ffhandball.net / Web : <http://www.comite78-handball.org>

- Les instants Handball :
 - Mercredi 12 décembre à Montigny : séance attaque animée par Denis CHOLLET (N2F)
 - Samedi 15 décembre, séance spécifique gardien de but animée par Karim AOUES (support GB club -13 à -18)
- Euro 2018, des places ont été mises à disposition pour les matchs des 5, 6 et 14 décembre. USEP : 310 places, UNSS : 210 places, IME : 50 places et Ville de Versailles : 15 places
- Matériel scolaire : réception de 32 paires de mini buts HB et autres matériels pour mise à disposition des CPC EPS et des projets dans les écoles
- ✓ COC : réunion à programmer début janvier
 - Lancement des plateaux des -9 ans avec la même problématique que l'année passée, c'est-à-dire qu'il faut à chaque match remplir de nouveau les feuilles de matchs
 - Lancement du championnat Loisirs
 - Moins d'anomalies rencontrées lors des vérifications des feuilles de matchs (problème à voir sur les sous-classements d'un club)
 - Une nouvelle répartition pour les vérifications des FDME a été faite
 - Proposition pour les +16F : faire des poules de 6/6 et 10 – Le conseil d'administration valide une proposition à 10 équipes pour le bas niveau.
 - Une réunion avec les clubs et les entraîneurs des +16 F sera programmée pour échanger sur cette nouvelle formule
 - La suite du championnat est quasiment faite (en attente des derniers matchs et vérifications des FDME)
 - Pour les documents Coupe, le logo CIC est obligatoire (600 Tee-Shirt offerts pour rappel)
 - Réunion COC IDF : échange sur le projet -18 France Masculin/ Tournoi promotion Euro 2018 avec les -11 F / Bilan délayage jeunes
 - 5 équipes envoyées au tournoi du 9 décembre à la MHB (critères : les 5 clubs ayant le plus de -11 filles inscrites)
 - Problématique des équipes 2 dans les délayages HN en cas de non qualification en Région de l'équipe 1 et qualification des 2 équipes dans un même niveau
- ✓ CDJA/CDA :
 - Budgéter le coût des arbitrages
 - Commande de chasubles numérotées (urgent) – A faire floquer recto/verso
 - Il est prévu de fournir des vestes pour identifier les responsables aux abords des terrains (en attente chez le fournisseur)
 - Kit oreillette : le sujet a déjà été abordé – Damien BLANCHET devait se renseigner, nous le relancerons
 - Certains JAJ sont réactifs sur les échanges concernant leurs disponibilités
 - Formations :
 - 1^{ère} journée des T3 bassins (nord aux Mureaux et sud à la Celle Saint Cloud) : 16 JAJ présents, 8 clubs représentés, 2 référents clubs. Thèmes abordés : le coup de sifflet et la modulation, la gestuelle et le comportement, le placement et le déplacement
 - Stages JAJ 3 de la Toussaint

- JAJ T3A, 3 jours de stage aux Mureaux. 21 JAJ convoqués, 2 absents sur l'ensemble du stage, 4 absents partiellement, 1 invité. Thèmes abordés : le jeu passif, l'administratif (FDME...), le placement et le déplacement
- JAJ T3B et C, 2 jours de stage à Mantes la Ville. 29 JAJ convoqués, 9 absents sur l'ensemble du stage, 3 absents partiellement, 4 absents sans excuse. Thèmes abordés : les jets et leur exécution (chronologie du jet), l'arbitrage en binôme (répartition des tâches, champ d'intervention, placement et déplacement, permutation)

Les prochaines formations auront lieu pendant les vacances de Février.
49 suivis d'accompagnement ont été effectués.

- Groupe « devenir arbitre ». 13 stagiaires. 7 séances théoriques ont été dispensées et 2 séances pratiques. 2 autres séances pratiques sont prévues en janvier, les stagiaires mettent en place des matchs amicaux afin de travailler avec eux. Une séance théorique est rajoutée (facultative). L'examen théorique aura lieu le 6 janvier 2019. Le groupe est sérieux et motivé.
- Soirée de formation pour binômes le 9 janvier 2019 (obligatoire)
- Suivis :
 - Trop peu de suivis effectué (7), par manque de disponibilité des superviseurs validés CD1
 - Mois de novembre, difficile avec le week-end du 11 novembre, des gilets jaunes mais les matchs ont été couverts non sans mal
 - Une demande de discipline pour mauvais comportement a été engagée pour un arbitre récidiviste

✓ CCI :

- Déménagement Bailly :
 - La connexion Internet et la téléphonie sont opérationnelles
 - Un paillason a été mis à l'entrée
 - Une pancarte « Comité des Yvelines » a été installée à l'extérieur
 - Vitrophanie, vidéo projecteur, cartes des clubs : en cours
- Vêtements :
 - Maillots réversibles, survêtements et polos : en cours
- Marc MILLERET : Le CA est d'accord pour proposer un contrat afin de pérenniser son action au sein du comité
- Présentation du logiciel EURECIA
 - Objectifs : avoir un module pour gérer les notes de frais, utilisation pour le paiement des arbitres ce qui éviterait les chèques au bord du terrain
 - 3 modules intéressants : notes de frais, congés/absences et activités/temps
 - Notes de frais : gestion des notes de frais des bénévoles, salariés et des notes de frais d'arbitrage (les arbitres remplissent la note de frais, le comité les rembourse puis facture aux clubs 2 ou 3 fois dans l'année)
 - Coût de mise en place : 1600 € puis selon la solution choisie de 75 à 200 euros HT/mois
 - Tester d'ici à septembre 2019 sur les bénévoles et salariés, plus 2 ou 3 arbitres « tests »
 - L'idée serait de présenter aux clubs ce logiciel à l'AG

- ✓ Le conseil d'administration valide la mise en place du test sur le premier semestre 2019, un bilan sera fait à l'issue de celui-ci.

10. QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs questions sont posées à la COC :

- ✓ Habillage d'un tournoi féminin par le comité : Audrey SCHOHN doit communiquer à la présidence la dernière date pour laquelle le comité mettra un habillage de l'évènement
- ✓ Classement des équipes : poules disparates dans beaucoup de catégories, un vœu sera présenté
- ✓ Plus de délai entre chaque phase : à l'ordre du jour de la prochaine réunion COC

11. PLANIFICATION DATES

- ✓ 23 mars : présentation des vœux des commissions au CA
- ✓ 11 mai : validation des vœux pour l'AG par le CA
- ✓ 8 juin : date limite d'envoi de l'ordre du jour
- ✓ 28 juin : Assemblée Générale

12. PROCHAIN CA

Le prochain CA est programmé le 23 mars 2019 (Présentation des vœux par les Commissions au CA)

La réunion se termine à 12h45

Le secrétaire



Le Président

